

Envoi : 15/09/2020

Réception par le Préfet : 15/09/2020

Publication : 18/09/2020



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2020-8-11-2

Séance du vendredi 11 septembre  
2020

### STRATEGIE OR FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES TRANSFRONTALIERES SOUTIEN A UN PROJET

**Présidence de :** M. Rémy WITH

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mme DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER MILLION, MULLER Betty, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, SCHMIDIGER, VALLAT, M. VOGT.

**EXCUSES :**

M. HEMEDINGER, Mme HELDERLE, M. MULLER.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme DIETRICH donne procuration à Mme MARTIN.

Mme GROFF donne procuration à M. ADRIAN.

M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.

M. KLINKERT donne procuration à M. WITH.

M. STRAUMANN donne procuration à M. GRAPPE

M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION.

**ABSENT :**

M. TRIMAILLE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2020-5-12-3 du 28 août 2020, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2019-6-11-1 du 13 décembre 2019 relative à la Politique de l'Action Transfrontalière, Européenne, Internationale et de la Promotion du Bilinguisme,
- VU le règlement financier départemental,

VU l'avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme réunie le 10 juillet 2020,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde et autorise le versement d'une subvention de 2 000 € au Centre International d'Initiation aux Droits de l'Homme (CIDH),

Cette subvention sera prélevée sur le programme F712, imputation 65-048-6574-2677-114 du Budget départemental 2020 et fera l'objet d'un versement unique sur présentation d'un bilan financier et qualitatif.

LE PRESIDENT



LE PRESIDENT  
Remy WITH

Adopté à l'unanimité